YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.04
N/Réf : NDA/BB/SM

DECISION N° 2001 – 411

OBJET : Contrat administratif d'occupation d'un logement communal sis 13, rue Lucien Manès à Yerres conclu avec Madame Nuria BRETEAU

Le Député-Maire de la Commune d' YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22, et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'YERRES en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le logement sis 13, rue Lucien Manès bâtiment III, (type F4 1er étage gauche), est libre de toute occupation,

CONSIDERANT la possibilité d'autoriser Madame Nuria BRETEAU, institutrice sur la commune à occuper le logement de manière temporaire et précaire, et ce à titre gratuit,

- DECIDE -

DE signer un contrat administratif d'occupation à titre gratuit, d'un logement communal sis 13, rue Lucien Manès à Yerres, au profit de Madame Nuria BRETEAU, institutrice sur la commune,

DIT que la présente occupation est consentie à titre gratuit,

DIT que Madame Nuria BRETEAU devra s'acquitter des charges afférentes à ce logement,

DIT que la prise d'effet est fixée au 1er janvier 2002,

DIT que la prise décision sera inscrite au registre des actes de la commune et adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Evry et à Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy.

Fait à YERRES, le 19 décembre 2001

REÇU LE 28 DEC. 2001

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

272